



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 45
- présents suppléants : 3
- procurations : 18
- votants : 66
- suffrages exprimés : 66
- abstentions : 0
- pour : 66
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/013

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZHAN, légalement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de UGLAS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Roger LACOME, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Francis ESCUDE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Xavier SARGUINET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DEFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Jean-Yves BOUSSIER, Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC, Sylvie ORTEGA, Jean-François GUERINAUD, Patrice FOUGA (suppléant de Chrystelle MAUPAS), Dominique ZAPPAROLI, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Ludovic PONTICO, Karine MEDOUS à Philippe SOLAZ, Rose-Marie COLOMES à Roger LACOME, Monique KATZ à Fabienne ROYO, Romain CAUCHOIS à Christine MONLEZUN, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Martine LABAT à Jean Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS à Catherine CORREGE, Céline CASSAGNEAU à Christiane ROTGE, Françoise PIQUE à Jean Marc BABOU, Nicolas TOURON à Gisèle ROUILLON, Cindy SIBE à Robert MONZANI, Jean Pierre CABOS à Pierre DUMAINE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Laurent LAGE à Sylvie ORTEGA, Patrick ABADIE à Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN à Serge SOHIER, Gérard SABATHIE à Jean-Marie DA BENTA,

Absents excusés : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Albert BEGUE, Hervé CARRERE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Geneviève PFIMLIN, Nathalie SALCUNI, Isabelle ORTE, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES et Guy RAYNAL.

Objet : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation

Conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Président peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent. Il est proposé d'engager des crédits d'investissement qui seront repris au budget primitif 2024.

Accusé de réception en préfecture
06/02/2024 10:07:24
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024

Chapitres	Total dépenses budgétisées en 2023	Proposition ouverture de crédits (maxi 25% BP 2023)	
20 - Immobilisations incorporelles	420 925 €	3 000 €	
21 - Immobilisations corporelles	404 601 €	12 500 €	
23 - Immobilisations en cours	11 474 778.21 €	330 000 €	
Articles et opérations associées	Fonction-Service	Opération	Proposition ouverture de crédits (maxi 25% BP 2023)
237 – Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	518-PLUI		20 000 €
2031 – Frais d'études	61-ZA	2022-02	3 000 €
237 – Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	731-EAU&ASSAIN		15 000 €
21838 – Autre matériel informatique	020-AG		2 500 €
21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	020-AG		5 000 €
215738 – Autre matériel et outillage de voirie	020-TECH		5 000 €
2318 – Autres immobilisations corporelles en cours	020-AG		5 000 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	323 - PISC	2023-02	290 000 €

Ces ouvertures se justifient par :

- La nécessité d'ouvrir des crédits par anticipation au compte 2318 pour régler les demandes d'avance des entreprises qui interviennent sur la construction du centre aquatique,
- La nécessité d'ouvrir des crédits par anticipation pour les demandes d'avances liées aux études de réalisation du PLUI et de l'eau et assainissement (marchés publics qui vont être prochainement attribués),
- La nécessité d'acquisition ou de remplacement de postes ou d'outils informatiques, et de matériels de bureau avant le vote du budget primitif 2024,
- La nécessité de prévoir des crédits d'intervention pour des réparations sur le patrimoine communautaire,
- La nécessité de prévoir des dépenses pour le remplacement ou l'acquisition de matériels techniques avant la saison d'espaces verts,
- La nécessité d'intégrer les études de conception du CM 10 (pour celles qui ne sont pas intégrées dans les restes à réaliser).

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240226-2024-013-DE
Date de télétransmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (66 pour)

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2024, aux chapitres 20, 21 et 23 et articles 237, 2031, 21838, 21848, 215738, 2318 et 238 telles que présentées ci-dessus.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Affichée le 28 FEV. 2024

Publiée le 28 FEV. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240226-2024-013-DE
Date de transmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024